

Doctorat en sciences de l'environnement (secteur forêts) - 358F

RESPONSABLE :

Annie DesRochers
819 732-8809 poste 8327

SCOLARITÉ :

90 crédits, Troisième cycle

GRADES :

Philosophiae doctor

OBJECTIFS :

Ce programme est offert par l'Université du Québec à Montréal en association avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Il est offert conjointement par les départements des sciences de la terre, de chimie, de géographie et de biologie. Il est rattaché à l'Institut des sciences de l'environnement.

Ce programme vise au développement et à l'intégration des connaissances dans divers champs de recherche relevant des sciences de l'environnement. Il vise également à la formation de chercheurs de haut calibre, spécialistes d'une ou de plusieurs disciplines des sciences de l'environnement, aptes à formuler une problématique de recherche, à analyser la dynamique d'un système environnemental, à établir une stratégie d'étude et à réaliser avec autonomie une recherche originale répondant à des critères d'excellence. De plus, ce programme a pour objectif de former des scientifiques capables de dépasser les frontières disciplinaires, en établissant des interfaces avec d'autres disciplines des sciences de l'environnement, et conscients des interdépendances dynamiques en environnement aussi bien dans le milieu académique que professionnel, gouvernemental, associatif et entrepreneurial. Pour faciliter l'atteinte de cet objectif, l'étudiant sera placé dans un cadre multidisciplinaire s'appuyant sur les ressources humaines et matérielles de plusieurs départements, sur des ressources professorales multifacultaires ainsi que sur l'infrastructure de l'ISE et de divers centres de recherche interuniversitaires.

CHAMPS DE RECHERCHE SPÉCIFIQUES À L'UQAT

- Aménagement et environnement forestiers
- Caractérisation, valorisation et transformation du matériau bois
- Sciences sociales et développement régional
- Énergies nouvelles et renouvelables

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Le candidat doit être titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent dans une discipline pertinente au champ d'études, obtenue avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission;

ou

être titulaire d'un grade de bachelier et posséder les connaissances requises, une formation et une expérience appropriées.

Le candidat doit démontrer qu'il possède une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Il devra aussi, au moment du dépôt de sa demande d'admission, avoir préparé un projet préliminaire de thèse et avoir reçu l'acceptation de principe d'un directeur de thèse, lequel devra s'assurer avec l'étudiant de la disponibilité des ressources matérielles et financières nécessaires pour mener à terme ledit projet dans le respect de la durée normale du programme.

Cela permettra d'évaluer quelles sont les conditions d'encadrement du candidat et de juger de la compatibilité de ses intérêts de recherche avec les orientations du programme.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le programme n'est pas contingenté.

MÉTHODES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Examen du dossier académique, des lettres de recommandation (au moins trois

doivent provenir de professeurs ou de chercheurs ayant une expérience de recherche pertinente reconnue) et d'une fiche d'informations remplie par le candidat et son directeur de recherche et comportant :

- une esquisse du projet de thèse approuvée par le directeur de thèse;
- un plan de travail avec échéancier;
- une évaluation des ressources matérielles nécessaires à la réalisation du projet;
- les sources de financement du projet et les moyens de subsistance de l'étudiant.

ENTREVUE DES CANDIDATS (sauf empêchement majeur justifié). Le tout dans le but d'évaluer :

- l'adéquation entre les aspirations du candidat et les objectifs du programme;
- la qualité et la pertinence de la formation académique en regard des différents éléments du programme;
- l'expérience et le potentiel en recherche;
- la pertinence du projet en regard des champs de recherche du programme;
- la faisabilité du projet à l'intérieur des limites normales de temps prévues pour le programme.

Le candidat doit posséder une connaissance suffisante du français.

RÉGIME D'ÉTUDES ET DURÉE DES ÉTUDES

Temps complet : 4 ans
Temps partiel : 6 ans

DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'ADMISSION

En tout temps.

ENTENTE DE COLLABORATION UQAM-UQTR

Il existe une entente de collaboration entre l'UQAM et l'UQTR concernant la direction de recherche de ce programme.

PLAN DE FORMATION :

ENV9201	Séminaire interdisciplinaire en environnement (1 cr.)
ENV9302	Projet de thèse (2 cr.)
ENV9403	Synthèse environnementale (6 cr.) (ENV9302)
ENV9510	Cadres théoriques et épistémologiques des sciences de l'environnement (3 cr.)
ENV9710	De la théorie à l'action: élaborer un projet d'intégration multidisciplinaire (3 cr.)
ENV9910	Thèse (72 cr.) 3 crédits optionnels

Cours optionnels

Un cours au choix parmi les cours suivants (3cr.):

ENV9550	Lectures dirigées en sciences de l'environnement (3 cr.)
ENV9560	Sujets de pointe en sciences de l'environnement (3 cr.)
ENV9570	Environnement et développement dans les zones frontalières: le cas de la grande région boréale québécoise (UQAM NORD) (3 cr.)
ENV9580	Amazonie: milieu, intervention et conservation (3 cr.)
ENV9700	Revue de littérature et problématisation en sciences de l'environnement (3 cr.)
ENV9720	Systèmes complexes et modélisation environnementale (3 cr.)

ou tout autre cours de 2e ou 3e cycle dans une université québécoise. Le cours doit être proposé par le comité de direction de l'étudiant(e) et accepté par le Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) ou le comité local de programme de l'université d'attache de l'étudiant(e).

* : Disponible à distance

NOTES :

Les candidats qui ont publié un ou des articles dans des revues scientifiques à comité de lecture à partir de leurs travaux antérieurs au doctorat, bénéficieront d'une équivalence du cours disciplinaire (3 cr.), sur recommandation du sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et après consultation auprès de leur directeur de thèse.

REMARQUE

Le candidat voudra bien prendre note que les activités au choix dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacune des sessions (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles sont réparties sur plusieurs sessions et sont donc offertes en alternance d'une session, voire d'une année à l'autre. À l'UQAT, cette offre de cours est fonction de la clientèle étudiante.

CHAMPS DE RECHERCHE :

- Cycle et qualité de l'eau
- Toxicologie de l'environnement et sciences appliquées au milieu de travail
- Méthodologie de l'environnement
- Biotechnologies environnementales
- Écologie fondamentale et appliquée

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

Fournir le nom du directeur de recherche choisi
Formulaire 141-02 rempli par le candidat et son directeur de recherche, incluant les informations suivantes:

- Esquisse du projet de thèse rédigée avec le directeur de thèse
- Plan de travail avec échéancier
- Évaluation des ressources matérielles pour la réalisation du projet
- Sources de financement et moyens de subsistance de l'étudiant
- Connaissance suffisante du français et de l'anglais

https://www.uqat.ca/telechargements/formulaires/Formulaire_141-02.pdf